

3<sup>e</sup> partie : l'homme et son péché (16-23)

QUESTION 16

**QUELLE ACTION PROVIDENTIELLE SPÉCIALE DIEU A-T-IL EXERCÉE À L'ÉGARD DE L'HOMME DANS SON ÉTAT ORIGINEL?**

*Réponse* : lorsque Dieu créa l'homme, il a conclu avec lui une alliance de vie. Cette alliance reposait sur la parfaite obéissance d'Adam au commandement divin qui lui interdisait sous peine de mort de manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal (1).

1. *L'Éternel Dieu donna cet ordre à l'homme : Tu pourras manger de tous les arbres du jardin; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement (Genèse 2.16-17).*

*Or, la loi ne procède pas de la foi; mais elle dit : Celui qui mettra ces choses en pratique vivra par elles (Galates 3.12).*

Lorsque Dieu créa l'homme, il entra avec lui en alliance. Bien que le mot *alliance* ne se retrouve pas dans le récit que nous a laissé Moïse de ces événements, celui-ci contient néanmoins tous les éléments caractérisant un tel fait (Os 6.7). On qualifie cette alliance *de vie* en raison de la récompense promise à Adam pour son obéissance, soit la vie éternelle (en ayant part à l'arbre de vie : cf., Ap 2.7; 22.2, 14, 19). Elle est aussi connue sous le nom d'*alliance d'œuvres*, puisqu'elle reposait sur la persévérance de ce dernier à faire le bien (Lé 18.5; Ga 3.12).

L'état moral originel d'Adam et Ève n'en était pas un d'ignorance ou de neutralité. Ceux-ci furent créés dans une justice et une sainteté positives. Placés dans un environnement parfait, le paradis en Éden, bénéficiant de la bénédiction divine et de ce fait bienheureux, rien en eux ne les prédisposait au péché (Ge 1.28, 31; 2.2-3; Ec 7.29).

Dans sa sagesse infinie et son amour insondable pour celui qu'il avait fait à son image, Dieu plaça ce dernier sous probation en Éden. Il lui donna un juste et saint commandement, soit l'interdiction ou la défense formelle de manger de l'arbre de la

connaissance du bien et du mal. Nos premiers parents étaient ainsi appelés à demeurer fidèles à leur Créateur, à lui démontrer librement une parfaite soumission et à l'honorer comme il se doit (Ps 96.7-8; Lc 17.10). Dans le cas contraire, ils seraient punis de mort, le salaire du péché (Ro 6.23). Cette mort est non seulement physique mais aussi spirituelle, conduisant à la perdition éternelle.